

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **78 (1942)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Congrès de Genève 1942.* — VAUD : *Vestiaire scolaire de Lausanne.* — *Mise au point.* — *Dans les sections : Orbe ; Yverdon ; Lausanne.* — GENÈVE : U. I. P. G. DAMES : *Lettre au Département de l'Instruction publique.* — *Causerie Durand.* — U. I. P. G. MESSIEURS : *Rapport du trésorier.* — NEUCHÂTEL : *Fonds scolaire.* — *Section du Loche.* — *Journées éducatives.* — JURA : *Chronique.* — **INFORMATIONS :** *Ecolier romand.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : ROBERT JAQUET : *Le compromis de l'école.* — G. D. : *Un brin de géométrie.* — **INFORMATIONS :** *Concours de la fondation « Pour l'Avenir ».* — *Coopératives scolaires.* — L'ÉCOLE ET LA NATURE : J. SIMONET : *Le gui.* — **TEXTES LITTÉRAIRES :** *Textes géographiques.* — **LES LIVRES.**

PARTIE CORPORATIVE

CONGRÈS DE GENÈVE 1942

Les présidents de sections sont instamment priés d'envoyer sans retard à M. Willemin, président S.P.R., Jussy, les Rapports sur le sujet mis à l'étude pour le futur Congrès de Genève.

VAUD

VESTIAIRE SCOLAIRE DE LAUSANNE

Beaucoup de nos enfants de condition modeste se montrent insuffisamment habillés et particulièrement mal chaussés. Certains ont froid, ils résistent mal aux maladies. Les parents ne peuvent pas toujours faire le nécessaire. Aussi le Service médical des Ecoles, en accord avec les inspecteurs scolaires et avec des membres du corps enseignant, s'efforce-t-il d'instituer un Vestiaire scolaire qui puisse répondre aux besoins, lesquels seront sans doute plus impérieux l'hiver prochain. Un comité d'action s'est constitué qui comprend les personnes suivantes :

Mme Addor, syndic ; Mlle Chaubert, directrice de pensionnat ; Mlle Heubi, surveillante aux classes ménagères ; Mme Lecoultre-Burnens, de la Commission scolaire ; Mlle Mottaz et Mme Rossier, maîtresses ménagères ; Mme Pierre Rochat, avocat ; M. Aubort, de Pro Juventute ; M. Menoud, du Service d'hygiène ; le D^r Wintsch, médecin des Ecoles.

Que ceux qui peuvent nous aider, soit par l'envoi de vêtements usagés, soit par un don, veuillent bien s'adresser au Vestiaire scolaire, Escaliers du Marché 2, Lausanne. Téléphone 2 49 71. Chèques post. : II 395.

MISE AU POINT

Le bruit ayant couru après l'assemblée générale de dimanche dernier que j'aurais été le porte-parole du Département de l'Instruction publique dans mon intervention au sujet des cours d'Education civique,

j'oppose à cette accusation un démenti aussi catégorique qu'indigné.

La flagornerie n'a jamais été mon fait, et je n'ai jamais pris conseil que de moi-même dans l'expression orale et écrite de mes opinions pédagogiques : mon activité passée dans la S.P.V. en fait foi, me semble-t-il.

Je suis d'ailleurs d'autant plus étonné d'avoir à mettre ainsi les choses au point que j'ai approuvé M. Barraud d'avoir soulevé la question des cours d'Education civique, parce que je pense comme lui qu'elle mérite un nouvel examen.

MARCEL CHANTRENS.

DANS LES SECTIONS

Orbe. — Leçon de gymnastique pour institutrices, le vendredi 13 février, à 17 heures.

Yverdon. — *Le cours d'arboriculture* aura lieu le samedi 14 février. Il s'ouvrira à 9 h. du matin, à la Salle paroissiale (château), sous la direction de M. Lugeon, prof. à Marcellin. Les collègues peuvent encore s'inscrire. Ils voudront bien se faire octroyer le congé nécessaire.

Lausanne. — Vendredi 13 février, à 20 h., salle moyenne du Buffet de la Gare, conférence de M. Edmond Privat, organisée par l'Association vaudoise pour la S. d. N. et le Mouvement populaire en faveur d'une Fédération des peuples : *Trois expériences fédératives (Suisse, Etats-Unis, S. d. N.)*. Les instituteurs sont chaudement invités à y assister.

GENÈVE

U. I. P. G. — DAMES

La lettre suivante a été adressée à M. A. Lachenal, président du Département de l'Instruction publique, au nom de notre section :

Genève, le 24 janvier 1942.

M. le Président du Département de l'Instruction publique, Genève.

Monsieur le Président,

Le 19 décembre 1941, le Grand Conseil a voté une loi modifiant les traitements des fonctionnaires, en diminuant la retenue qu'ils subissaient encore, ou en accordant des allocations.

Le corps enseignant féminin a constaté avec indignation, à cette occasion, qu'il était une nouvelle fois préterité.

Après avoir, pendant sept ans, subi l'inique loi de décembre 1934, qui amputait leurs traitements de 1200 francs, les institutrices primaires étaient en droit d'espérer qu'on réduirait cette retenue du pourcentage admis pour tous les autres salaires, soit du 50%. Le Conseil d'Etat, par la bouche du chef du Département des Finances, l'avait formellement promis. La Commission du Budget ayant modifié le projet du Conseil d'Etat, celui-ci laissa commettre cette nouvelle injustice : ne diminuer la retenue sur les seuls traitements féminins que du 25%.

Nous sommes obligées, Monsieur le Président, de vous dire le profond découragement, la révolte même, que nous ressentons toutes. Nous n'avons pas démérité : pendant sept ans, malgré l'injuste loi qui nous frappait, nous avons accompli notre tâche fidèlement. Nos chefs savent que cette tâche devient sans cesse plus lourde : programmes surchargés, élèves plus instables et agités, préoccupations hors programmes (œuvres de secours, fêtes, Landsgemeinde, etc.). Le jour des Promotions, ils nous remercient de faire vaillamment face à ces difficultés.

Nous devons constater qu'on n'a pas tenu compte du travail fourni et que, seule, notre qualité de femmes a prévalu. Mais ici encore, a-t-on pensé que les femmes subissent la hausse du coût de la vie aussi fortement qu'un électeur ? A-t-on reconnu que la plupart de ces fonctionnaires féminins ont besoin de gagner leur vie, qu'elles ont des charges, parents âgés, enfants à élever, neveux, nièces, frères, sœurs à aider ? Ces charges pour n'être pas « légales » au sens que précise la loi sur les Contributions, n'en sont pas moins lourdes !

Les 900 francs que l'on continuera à retenir sur nos traitements représentent le 12 % du salaire moyen d'une institutrice primaire ; ce qui, ajouté au 35 % de hausse du coût de la vie, constitue une diminution incontestable de 47 % par rapport à notre situation matérielle de 1934.

N'estimez-vous pas, Monsieur le Président, que la part de sacrifice que l'on nous impose est manifestement exagérée, surtout en regard de ce que l'Etat demande aux autres catégories de citoyens qui peuvent nous être comparées ?

Nous avons constaté avec peine, Monsieur le Président, que vous n'avez pas cru devoir intervenir pour défendre vos subordonnées. Nous nous permettons cependant de recourir à vous, notre chef, dans l'espoir que dans un avenir prochain, vous voudrez bien nous accorder votre appui dans nos justes revendications.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

Le Comité.

CAUSERIE DE M. G. DURAND

Le 11 février, à 16 h. 45, à la taverne de Plainpalais.

A propos de l'enseignement du français, M. Durand nous exposera :

1. Un commentaire de quelques exercices ;
2. Des remarques sur l'enseignement de l'orthographe ;
3. La méthode que suivait une institutrice qui obtenait de magnifiques résultats ;
4. Quelques conclusions scolaires.

Voilà, Mesdames, de quoi vous intéresser et votre comité espère vous voir nombreuses à cette réunion.

A. D.

U. I. P. G. — MESSIEURS
RAPPORT DU TRÉSORIER

I. Résumé des opérations effectuées en 1941.	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Cotisations et amendes encaissées en 1941	Fr. 2191.—	
Participation aux frais de recours contre l'Impôt de Sacrifice	» 1360.10	
Rétrocession de l'U. I. P. G.-dames pour frais communs	» 70.70	
Don pour les mobilisés	» 5.—	
Intérêts pour 1940 aux chèques postaux	» 3.05	
Intérêts pour 1941 à la Caisse d'Epargne	» 65.45	
Honoraires de Me Guinand		Fr. 1681.30
Cotisations à la S. P. R. et abonnements à l' <i>Educateur</i>		» 1096.—
Cotisation à « Pro Familia »		» 10.—
Prime d'assurance responsabilité civile		» 55.50
Parrainage d'un enfant belge (juil-déc.).		» 60.—
Impôt de Sacrifice		» 36.15
Indemnité annuelle au président		» 300.—
Frais mortuaires		» 96.20
Frais généraux		» 431.95
Solde débiteur, pour balance (déficit de l'exercice)	Fr. 71.80	
Totaux (sommes égales)	Fr. 3767.10	Fr. 3767.10

II. Déficit de l'exercice 1941.

Solde créditeur au 31 décembre 1940	Fr. 465.35
Solde créditeur au 31 décembre 1941	» 393.55
Déficit de l'exercice.	Fr. 71.80

III. Bilan 1941.

	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
Notre avoir à la Caisse d'Epargne	Fr. 2360.35	
Notre crédit aux chèques postaux	» 322.80	
Deux parts (500 fr. nomin.) Coopérative d'habitation, valeur actuelle	» 70.—	
Une machine à écrire	» 1.—	
Deux cotisations 1941 dues	» 32.—	
Espèces en Caisse.	» 5.30	
Capital au 1 ^{er} janvier 1941		Fr. 2359.85
Avance de la S. P. R. pour le Congrès		» 500.—
Excédent du Passif (pour balance)	» 68.40	
Totaux (sommes égales)	Fr. 2859.85	Fr. 2859.85
1942: janvier 1 ^{er} : capital nouveau à ce jour	Fr. 2291.45	

Chers Collègues,

En comparant les comptes de la section de ces dix dernières années, nous constatons, sans aucune espèce de fierté, que 1941 est une année chargée. L'exercice ne compte pas moins de 180 écritures représentant un mouvement d'espèces de plus de 4800 francs. Malheureusement, malgré cette apparente prospérité, le trésorier, pas plus habile que précédemment, n'a pu retenir dans notre caisse suffisamment d'argent pour vous présenter aujourd'hui une situation plus réjouissante.

Voici, en complément des chiffres ci-dessus, quelques explications pour les postes les plus importants.

Cotisations. — Je me plais à reconnaître la bonne volonté de vous tous, chers collègues, qui avez bien voulu vous acquitter de vos obligations sans trop récriminer. Sur 137 membres cotisants, 135 ont payé à temps leur cotisation de 1941. Je saisis l'occasion pour remercier les plus obligeants d'entre vous d'avoir bien voulu, comme d'habitude, m'aider à percevoir dans leur groupe scolaire les cotisations de leurs collègues. Je rappelle à ceux qui l'oublient que l'on peut, en tout temps, payer sa cotisation, sans frais, à notre compte de chèques postaux et qu'il n'est pas indispensable d'attendre pour cela la présentation du remboursement impératif, désagréable et onéreux.

La cotisation annuelle de 16 fr. s'est révélée insuffisante à couvrir les dépenses extraordinaires de l'exercice ; il en résulte un déficit pour le compte de caisse et une diminution du capital au bilan. En 1942, il faudra faire face à de nouvelles dépenses extraordinaires, celles de l'organisation du Congrès de la S. P. R. !

Pressé par la nécessité et soucieux d'équilibrer son budget, le trésorier devrait recourir une fois de plus à l'augmentation de la cotisation. Mais, à votre étonnement, malgré ces conjonctures défavorables, la cotisation sera provisoirement maintenue à 16 fr. grâce à notre situation financière qui n'est pas aussi catastrophique qu'elle paraît au premier examen. Cette proposition sera présentée à l'assemblée administrative de février.

Frais de recours. — L'an dernier, vous avez bien voulu accepter l'augmentation de la cotisation en prévision des frais que le recours introduit par Me Guinand nous occasionnerait. Nos prévisions ne se sont que trop réalisées et les frais de ce recours pèsent lourdement sur nos comptes.

Grâce à l'amabilité des teneurs de livres des groupes B, C et D, nous avons pu établir facilement la liste des 220 bénéficiaires du recours et nous leur avons dit, en juin dernier, dans une première circulaire adressée personnellement à chacun, ce que nous attendions d'eux. Nous avons ainsi atteint 40 membres du groupe B, 113 du groupe C (45 messieurs, 68 dames) et 67 du groupe D et il semblait, à première vue, facile de réunir les quelque 1700 fr. réclamés par notre avocat. Grande

fut notre désillusion ! Du 13 juin au 31 décembre, 1 professeur du groupe B, 63 instituteurs (29 messieurs et 34 dames) du groupe C et 17 maîtresses du groupe D, soit en tout 81 membres du corps enseignant nous ont répondu en versant la somme globale de 760 fr. 10. Devant une telle... disons, inertie, nous avons lancé un S. O. S. et la Caisse de la section des Dames nous avança 600 fr. Notre petite réserve et cette avance suffirent à payer la facture des honoraires que Me Guinand, très obligeamment, avait consenti à réduire.

Il va sans dire que nous laissons ouverte la souscription et nous espérons que la seconde circulaire adressée aux intéressés, le 12 janvier, amènera encore dans notre caisse quelques francs destinés à combler le déficit.

Frais généraux. — Nos compressions de dépenses et nos économies réelles n'ont pas diminué nos frais généraux qui restent très élevés : un peu plus de 3 fr. par membre. Ils se répartissent comme suit :

Convocations, correspondance, téléphone . . .	Fr. 154.50
Réceptions et délégations »	120.25
Impression et dactylographie »	110.40
Remboursements de cotisations »	19.50
Fournitures diverses »	18.95
Taxes aux chèques postaux »	8.35
Total	Fr. 431.95

Parrainage. — Par l'intermédiaire du Cartel suisse de Secours aux Enfants victimes de la guerre nous avons adopté un pupille belge de 12 ans, André Michiels, de Courtrai et avons payé pour lui la petite pension réclamée. Nous espérons pouvoir continuer à la servir en 1942.

Déficit et Bilan. — Les comptes de 1941 bouclent par un déficit de 71 fr. 80. Si nous exceptons les recettes et les dépenses occasionnées par le recours contre l'Impôt de Sacrifice, ce déficit se changerait en un boni de 249 fr. 40. Notre situation financière actuelle n'est donc pas alarmante.

Le bilan, lui aussi, subit le contre-coup de la dépense exceptionnelle des frais de recours et accuse, pour le même motif, une diminution de capital de 68 fr. 40.

Chers Collègues,

L'année 1942, année du bimillénaire de la fondation présumée de Genève, verra siéger chez nous le Congrès de la Société pédagogique romande qui devait avoir lieu en 1940. L'organisation en incombe à nos deux sections ; elle ne se fera pas sans beaucoup de travail et sans frais et nous comptons sur la bonne volonté bien connue de tous les membres de l'U. I. P. G. pour aider nos comités à recevoir dignement nos collègues romands. Les commissions déjà formées vont commencer

leurs travaux et chacun de vous est invité à y participer dans la mesure de ses moyens et à s'inscrire, selon ses goûts, dans l'une ou l'autre des commissions.

Le Comité connaît l'esprit de solidarité des instituteurs genevois. Il a besoin de se sentir soutenu et encouragé dans l'accomplissement de sa tâche de plus en plus lourde de défendre les intérêts du Corps enseignant tout entier. La première manifestation de cet esprit de solidarité est d'assister nombreux aux assemblées générales — des travaux intéressants y sont présentés — et la seconde, de payer rapidement et joyeusement sa cotisation à l'U. I. P. G.

Genève, le 18 janvier 1942.

Le trésorier : ED. GAUDIN.

NEUCHÂTEL

FONDS SCOLAIRE

Mme veuve Ulysse Chautems, à Cornaux, a fait don au Fonds scolaire de la somme de 1304 fr., montant de sa pension pour 1941.

La donatrice a tenu, par sa contribution généreuse, à témoigner de l'intérêt qu'elle voue à l'œuvre de restauration financière du Fonds.

Tous les membres l'assurent de leur vive gratitude. J.-ED. M.

SECTION DU LOCLE

Nous pensons qu'il est du devoir des sections de faire part aux associations sœurs des expériences heureuses qu'elles font. Celle du Locle a eu le plaisir d'ouvrir son assemblée générale annuelle du 24 janvier par une ravissante conférence-audition de M^{lle} Lily Merminod : « Comment mettre la musique classique à la portée des enfants. — Présentation de Mozart. ». Ce fut un régal artistique et pédagogique et les élèves privilégiés qui y assistaient en ont joui presque à l'égal de leurs maîtres et maîtresses. Nous engageons les sections, dont les fonds permettent à l'occasion un « extra », de bénéficier aussi des riches talents de cette artiste en lui demandant de présenter l'un ou l'autre des grands maîtres de la musique, ce qu'elle fait avec un rare bonheur. T.

JOURNÉES ÉDUCATIVES

Si rien ne vient y faire obstacle, la XII^e série des Journées éducatives aura lieu, à Neuchâtel, les 27 et 28 février prochain.

Le Comité central a décidé d'en assurer le patronage, en commun avec les associations qui, depuis l'origine, s'intéressent au sort de ces importantes réunions.

Le thème qui y sera traité se rapportera à la famille. J.-ED. M.

L'Oeuvre des Tableaux scolaires suisses concourt à la défense spirituelle du Pays.

JURA**CHRONIQUE JURASSIENNE**

Le Conseil exécutif du canton de Berne vient de prendre une décision qui sera saluée avec plaisir par les instituteurs astreints au service militaire. Les fonctionnaires bernois, comme ceux de plusieurs autres cantons, subissent une déduction de traitement, pendant le service militaire actif, de 70 % s'il s'agit de célibataires, de 25 à 15 % s'il s'agit de fonctionnaires mariés.

Cette mesure, juste dans son principe, en ce sens qu'elle vise la suppression de doubles gains, a donné lieu à de grosses critiques émanant des intéressés. En effet, alors que des instituteurs astreints au service militaire passaient leurs vacances — *volens nolens* — sous les drapeaux et perdaient de ce fait le 70 % de leur traitement civil, sans occasionner aucune perte aux communes ou au canton pour des remplacements, des instituteurs exemptés du service pouvaient se rendre paisiblement au Tessin ou à la montagne pour jouir de vacances reposantes, et ce en touchant, comme il convient, la totalité du traitement.

Faisant droit aux justes demandes de la Société des Instituteurs bernois, le Conseil exécutif a décidé qu'à partir du 1^{er} janvier 1942, les déductions ne seront faites qu'à raison du quart pour les jours de service tombant dans les vacances scolaires.

Une injustice est ainsi réparée.

V. M.

INFORMATIONS**ECOLIER ROMAND**

L'*Ecolier Romand* consacre dans son numéro du 1^{er} février plusieurs pages *au Portugal*. Attirant l'attention sur la situation géographique de ce pays et le rôle qu'il joue actuellement dans la question de notre ravitaillement et de nos relations possibles par son intermédiaire avec d'autres continents, cette brochure, richement illustrée, transporte les jeunes lecteurs sur cette terre paisible et privilégiée. Coup d'œil sur la capitale, présentation de quelques places, édifices, la vie dans les rues, les marchands, les costumes, une fête populaire, promenade dans les environs de Lisbonne, à Cintra, une course de taureaux, tels sont quelques-uns des points qui sont présentés avec une simplicité charmante. Nos écoliers tireront profit de cette lecture qui est à recommander.

L'article complet a été tiré en une brochure séparée, comprenant 16 pages richement illustrées, qui peut être obtenue auprès de l'Administration de l'*Ecolier Romand*, rue de Bourg 8, Lausanne, au prix de 50 ct. pour un exemplaire isolé. Rabais important pour les commandes collectives faites par les écoles.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LE COMPROMIS DE L'ÉCOLE

C'est une fatalité des idées qu'elles s'inscrivent mal dans les faits et que les plus belles théories du monde n'améliorent guère le sort des humains. Nos institutions ont souvent de nobles origines ; nous n'en voyons souvent que les restes dégénérés. Les mots masquent les choses. « Communauté nationale, liberté, indépendance », autant de termes dont la véritable signification ne nous apparaît que peu à peu, au cours de successives déceptions, et dont les résidus n'ont pas toujours un aspect très attrayant. Ils ressemblent à ces bouillons de cultures dont les savants s'efforcent d'atténuer la bienfaisante virulence pour que nos faibles organismes puissent les supporter. Cette atténuation nécessaire de principes absolus, la politique l'a baptisée compromis.

L'école a le sien, comme toute institution. Dans la mesure où nous le connaissons mieux, nous pourrions mieux juger de l'aire restreinte où doivent s'exercer nos efforts quotidiens et nous éviterons des désillusions dont la cruauté pourrait être décourageante.

Le XIX^e siècle reconnut le droit à l'instruction que les gouvernements rendirent obligatoire. On n'a pas fini de médire d'une mesure dont aujourd'hui nous avons peine à discerner l'urgence, dont nous avons même peine à reconnaître le dessein généreux. L'imprimerie, l'argent, le machinisme ont subi eux aussi la malédiction des « héritiers », sans que les esprits troublés qui en dénonçaient l'abus aient jamais osé en proposer la suppression. L'instruction obligatoire aboutit à la fondation de l'école publique.

C'était la reconnaissance d'un tiers-état dont jusqu'ici on avait négligé l'existence : les enfants. Car si, de tous temps, les gouvernements ont encouragé la propagation de l'espèce, ils avaient jusque-là religieusement respecté les prérogatives familiales en matière d'instruction, d'autant plus que l'ignorance est encore le meilleur moyen de maintenir dans l'obéissance des populations sans cela rétives.

Quels buts pouvait-on assigner à l'école publique ? Fille de Révolution, l'école laïque devait naturellement s'opposer à l'école confessionnelle et accentuer le caractère rationnel de tout enseignement. Malheureusement, les données de la psychologie, science relativement nouvelle, ne permettaient pas d'entrevoir la redoutable complexité du problème que l'on venait de poser et d'emblée, l'école publique devint une école d'adultes, je veux dire une école où l'on apprenait comme apprennent les adultes. L'Etat qui la créait, attendait d'elle qu'elle lui fournît un certain nombre d'individus, doués de vertus précises, qu'il nommait « de bons citoyens ». Notion terriblement étriquée, en dépit

de l'éloquence que firent couler ces vocables. De la collectivité qui, seule pouvait justifier la fondation de l'école : les enfants, il n'était plus question.

Et jusqu'à ce jour, rien n'a changé dans le mot d'ordre donné jadis à l'école. Si l'on s'est parfois préoccupé de mieux définir « le bon citoyen », il semble bien que la préférence soit toujours allée « au citoyen qui ne trouble pas l'ordre établi », comme autrefois, le modèle le plus encensé des gouvernements était le despotisme éclairé. Or le despotisme éclairé a surtout recruté ses admirateurs parmi ceux qui, de l'étranger, louaient ses lumières sans avoir à supporter son joug. Et l'école ne sera jamais la fabrique de « bons citoyens » que l'on rêve, tant qu'elle sera une école et qu'elle sera peuplée d'enfants. Libre à ceux qui ne la voient que de la rue de lui en faire un reproche.

De nos jours, grâce aux efforts de pédagogues et de psychologues, est née la maxime : L'école pour l'enfant. C'est l'œuf de Christophe Colomb : encore fallait-il y penser ! Si l'école viennoise, par exemple, a montré par l'esprit qui l'animait et les résultats qu'elle acquit ce que pouvait créer une réforme de l'enseignement public, la réaction qui partout suivit son anéantissement marqua une étape dans la lutte qui dure depuis bientôt un siècle.

Dans un monde qui se proclame chrétien, mais qui n'est que bassement utilitariste, il faut que l'enfant serve à quelque chose. Rien ne lui appartient dont il ne doive rendre compte. On en vient à parler du rendement de l'école, comme on parle du rendement d'une usine. Tout le travail délicat qui transforme la sensibilité et l'intelligence, toute la merveilleuse découverte du monde, tout le paradis de l'enfance, tout cela l'école doit l'oublier et le faire oublier. L'histoire — des troglodytes à la Révolution — l'instruction civique, la grammaire, toute l'orthographe, etc., un programme à hérissier d'horreur, voilà les parterres où nous demandons aux enfants de s'ébattre avec joie et enthousiasme.

Théoriquement du moins, car dans la pratique... Les doléances des experts sont reconfortantes : les résultats sont au-dessous du médiocre. Les enfants se défendent bien. Ils nous obligent à un compromis qui n'est que la défaite des adultes, défaite patente, irrécusable.

Car il n'entre dans leur esprit, et il n'y reste, que ce qu'ils étaient capables d'appréhender au moment où on le leur apprend. Le reste disparaît aux quatre vents. Est-ce si extraordinaire ? Les auteurs de programmes en deux cents pages vont-ils s'en fâcher, reprendre les cent et un couplets des lamentations sur « la jeunesse d'aujourd'hui » ?

D'une école qui aurait dû être uniquement une école pour enfants on a fait une école où s'exercent les revendications multiples de l'Etat, de la famille, des Eglises, du sentiment national, et j'en oublie. Car tels sont les travestissements que doivent subir les idées quand elles des-

cedent de leur ciel. Mais l'objet de toutes ces réclamations fut sauvé par leur nombre même. On se mit d'accord, en l'absence de l'enfant. C'est une erreur dont il faudrait tenir compte.

Dans toutes les insuffisances dont souffre aujourd'hui notre esprit public, si l'on veut honnêtement faire un tri pour rendre à chacun ce qui lui est dû et si l'école a sa part, voudra-t-on bien reconnaître la responsabilité du « public » — je ne trouve pas un meilleur mot — avec son effrayante indifférence à l'égard des problèmes de l'enfance, de l'éducation et de l'instruction, pour ne rien dire du goût de tout rendre politique.

Sans doute, nos budgets pour l'instruction publique sont honorables. (Certains ont fâcheusement maigri ces dernières années). Mais il ne s'agit pas d'argent ! Il s'agit d'un état d'esprit. Précisément, ce qui est fâcheux, c'est qu'on ne parle de l'école que lors de la discussion du budget ou pour lui reprocher quelque manque. Pour le reste, c'est affaire d'initiés ou d'augures. Et pourtant... ROBERT JAQUET.

UN BRIN DE GÉOMÉTRIE

Voici quelques petits problèmes aptes à favoriser le développement intellectuel et utiles pour la suite des études.

1. Dans un rectangle, la longueur est le double de la largeur. Donc le pourtour vaut 6 largeurs et la surface peut se décomposer en 2 carrés. Même conclusion si l'on affirme que la largeur est la moitié de la longueur.

2. Dans un rectangle, la longueur est le triple de la largeur. Donc le pourtour vaut 8 largeurs et la surface peut se décomposer en 3 carrés. Même résultat si l'on déclare que la largeur est le tiers de la longueur.

3. La page d'un carnet mesure 30 cm. de pourtour et la longueur vaut 2 fois la largeur. Surface ?

4. Un prospectus compte 75 cm. de périmètre et la largeur est la moitié de la longueur. Surface ?

5. Un écriteau mesure 120 cm. de pourtour et sa longueur est le triple de sa largeur. Trouver son aire.

6. Une vitre compte 200 cm. de périmètre et sa largeur est le tiers de sa longueur. Calculer son aire.

7. Chercher le côté d'un carré dont la surface vaut 49 cm^2 . Calculer le pourtour d'un carré dont la surface est 81 cm^2 .

8. Une étiquette rectangulaire contient 72 cm^2 et sa largeur est la moitié de sa longueur. Quel est son pourtour ?

9. Une vitre rectangulaire contient 2700 cm^2 et sa largeur est le tiers de sa longueur. Quel est son périmètre ?

10. Une planchette rectangulaire contient 1600 cm^2 et sa largeur est le quart de sa longueur. Quel est son pourtour ? G. D.

INFORMATIONS

CONCOURS DE LA FONDATION « POUR L'AVENIR »

Pour l'Avenir, Fondation pour la Justice sociale dans l'éducation a pour but de venir en aide aux adolescents de nationalité suisse (exceptionnellement aux étrangers) domiciliés à Genève, qui se distinguent par des aptitudes remarquables et que la situation maternelle de leur famille oblige à gagner prématurément un salaire et à renoncer ainsi à la carrière de leur goût.

De par ses statuts la Fondation ne peut s'intéresser qu'aux élèves spécialement doués. Le Comité examinera les candidatures et décidera du droit de participer au concours.

L'attribution des bourses est décidée à la suite d'une série d'épreuves organisées dès la clôture de l'inscription.

Toutes les inscriptions doivent être faites sur formulaire spécial à demander à M. R. Ehrat, secrétaire, 34, Ch. de l'Etang, Châtelaine.

Les demandes qui ne seraient pas présentées dans les formes ci-dessus ne pourront pas être prises en considération, non plus que celles qui seraient adressées après la clôture de l'inscription, laquelle est fixée au dernier jour de mois de février.

LE COMITÉ DE LA FÉDÉRATION.

COOPÉRATIVES SCOLAIRES

Un petit groupe de collègues vaudois s'intéressent aux coopératives scolaires. Ils se réuniront le samedi 14 février, à 14 h. 30, à Lausanne, Hôtel de Ville, salle des Commissions. Tous ceux qui désirent savoir ce que sont les coopératives scolaires seront les bienvenus. Une large place sera faite à la discussion et toutes les questions pratiques posées par l'organisation d'une coopérative seront examinées.

N. BAECHLER.

L'ÉCOLE ET LA NATURE LE GUI (*suite et fin*)

Fleurs. — Les fleurs, déjà entièrement constituées au mois de novembre, ne s'épanouissent qu'en février-mars ; elles prennent naissance à l'aisselle des feuilles terminales et autour des articulations de la tige, à l'endroit où se trouvaient les feuilles des années précédentes qui sont tombées.

Le gui est une plante *dioïque* ; certains pieds portent seulement des fleurs mâles, d'autres, uniquement des fleurs femelles. Mais individus mâles et femelles peuvent coexister sur le même arbre. Les fleurs sont disposées par groupes de trois accolées l'une à l'autre ; l'enveloppe florale est unique (*périgone*).

Chez la fleur mâle, les quatre divisions d'abord rapprochées en toit, se redressent et montrent, à leur face interne, une sorte de coussin garni de petites loges remplies de pollen ; les étamines n'existent pas.

Quant aux fleurs femelles, un peu plus petites, elles sont constituées de la même façon. Au moment de l'épanouissement, les quatre segments du périgone se renversent en découvrant, au centre, un mamelon luisant : le stigmate.

Ces fleurs dégagent une odeur agréable et sécrètent du nectar qui attire les insectes, particulièrement les abeilles et certaines mouches. Le pollen cohérent, que le vent ne peut pas disséminer, est donc transporté d'une fleur à l'autre par ces insectes qui sont les agents de la fécondation.

Fruits. — Lorsque celle-ci a eu lieu, les parties externes de la fleur se dessèchent et tombent ; l'ovaire se développe et se transforme en une baie blanche qui arrive à maturité vers la fin de septembre, mais reste sur la plante jusqu'au mois de mars. A l'intérieur de l'enveloppe se trouve une matière visqueuse qui s'étire en filaments et n'est pas soluble dans l'eau. Elle renferme un principe appelé *viscine*. Au centre se trouve une graine aplatie, verte, dont la surface est parcourue par un réseau de fils argentés d'un très joli effet. Il est excessivement difficile de débarrasser ces graines de la glu qui les entoure ; on ne peut y parvenir qu'en enlevant mécaniquement cet enduit tenace au moyen d'un linge sec.

Usages du gui. — Dès la plus haute antiquité, on a attribué à cette curieuse plante les vertus les plus diverses : remède contre l'épilepsie, la toux, la goutte, vermifuge, antidote des plus violents poisons, nourriture capable de rendre plus féconds les troupeaux... et, par-dessus tout cela, porte-bonheur incomparable ! La thérapeutique moderne a fait justice de la plupart de ces applications ; toutefois la médecine en retire aujourd'hui diverses préparations appréciées dans le traitement des affections artérielles (*hypotenseurs*). D'autre part, on s'est servi longtemps des fruits pour fabriquer la *glu* employée pour prendre les oiseaux. De nos jours, on utilise la glu pour préparer des bandes au moyen desquelles s'opère la capture des mouches dans les appartements. Elle sert également à arrêter au passage, lorsqu'elles grimpent contre les troncs, les femelles aptères de certains papillons (*Chéimatobie*, *Hybernie*) dont les chenilles sont très nuisibles aux arbres fruitiers.

La glu, d'autre part, se prépare aussi avec l'écorce de houx et même, en partant de l'huile de lin.

Le commerce du gui. — Mais si la médecine n'y trouve plus son compte comme jadis, la faveur des masses reste acquise à la plante sacrée des Druides.

Longtemps, le gui continuera à mettre un peu de poésie — grain de sel trop peu apprécié — dans la vie des pauvres humains que nous sommes. On se fait difficilement une idée de la quantité de gui qui se vend, dans les pays nordiques surtout, au moment des fêtes de fin d'année. Le Royaume-Uni ne se suffisant pas, la France lui en expédie — ou plutôt lui en expédiait, car, hélas ! ce ne sont plus d'inoffensives branches de gui que l'Angleterre reçoit maintenant des rives normandes de la douce France ! — d'énormes quantités dont la cueillette se faisait dans les vergers de Bretagne et de Normandie.

De Dinan, par exemple, un grand nombre de wagons chargés des précieux rameaux partaient à destination de Saint-Malo et ce port, à lui seul, en expédiait chaque année outre-Manche, un demi-million de kilogrammes ; Granville en envoyait plus de 100 000 kilos et Saint-Brieuc, tout autant. Et des cargaisons considérables s'en allaient, à travers l'Atlantique, garnir les homes canadiens et américains. Heureux temps, quand reviendras-tu ?...

Culture du gui. — La raréfaction du parasite devant les progrès de la culture fruitière, d'une part, la demande toujours accrue de cette plante pour la décoration des demeures à l'époque de Noël, d'autre part, ont incité maint horticulteur ingénieux à tenter... la culture du gui ! Correvon a eu l'occasion de voir, à Bellagio, sur le lac de Côme, une plantation de sorbiers sur lesquels on avait, artificiellement, provoqué la venue des précieuses touffes vertes. Dans d'autres parties de l'Italie du Nord, où le gui ne se rencontre pas à l'état naturel, en Angleterre (Surrey), au Canada et surtout aux Etats-Unis où le rameau de gui se vend, paraît-il, un dollar, cette nouvelle branche de l'horticulture se pratique en grand depuis quelques années.

* * *

Et maintenant, ô gui sacré ! porte à nos chers collègues des vœux affectueux pour l'année qui commence, des souhaits de santé, de courage dans l'accomplissement de leur noble tâche.

Que, sous ton égide, nos petits écoliers soient à jamais préservés des affreux malheurs qui sont le lot de tant de leurs pauvres camarades et qu'ils puissent continuer à jouir pleinement des bienfaits de l'instruction et de la liberté ! Protège notre petite Patrie aimée et fais qu'elle ne connaisse jamais les horreurs de la guerre !

Puissent tes rameaux d'or parler d'espoir à tous ceux qui souffrent et qui pleurent en ces temps de privations, de tristesse et de deuil !

Empêche l'Humanité de sombrer dans la Haine, la Désolation et la Mort ; aide-lui à se ressaisir et à retrouver son équilibre avant qu'il soit trop tard. Rends-lui surtout, rends-lui bien vite le plus grand, le plus beau, le plus précieux des bienfaits... la Paix !

J. SIMONET.

TEXTES LITTÉRAIRES VOYAGE A VOILE

On s'en allait par les îles, tout un dédale compliqué de terres et de bras de mer, que forment les embouchures réunies de la Meuse, de l'Escaut et du Rhin. Terres basses, uniformes et monotones, ourlées parfois d'un cordon de dunes, mais le plus souvent bordées de digues rectilignes, qui les protégeaient de la mer. On longeait de loin ces digues, fortes assises de pierres régulières, au-dessus des sables pâles et des vases brunes qui forment à leur base d'étroites bandes de plages limoneuses. Une triple rangée de pieux hérissés protégeaient leur base. On y voyait, tout au long, courir la blanche morsure de la mer. Plus haut, par-dessus les pierres, de courts talus réguliers couronnaient les digues, où les herbes rasées, tondues par les troupeaux offraient toute la gamme des jaunes et des verts.

L'empreinte du dieu. Albin Michel, édit. M. VAN DER MEERSCH.

MARCHÉ INDIEN AU MEXIQUE

Quand les cloches de l'église sonnaient au coucher du soleil, le marché commençait. Sur le trottoir, autour de la plaza, étaient assis, jambes croisées, les Indiens devant leurs marchandises : pyramides de melons d'eau, poteries grossières, piles de chapeaux, paires de sandales rangées côte à côte, monceaux de fruits, un étalage de boutons de col et de bimbeloteries appelées « novedades » et de petits plateaux de sucreries. Continuellement arrivaient des gens de la campagne éloignée, avec leurs ânes chargés de fardeaux.

Et jamais un cri ; à peine si on entendait une voix. Rien de ce vacarme des marchés méditerranéens...

Quand l'obscurité tombait, les vendeurs allumaient leurs torchères d'étain et les flammes dansaient et léchaient les visages sombres des hommes assis par terre, qui attendaient l'acheteur. Ils ne vous sollicitaient jamais, ils ne vous montraient jamais leurs marchandises, ils ne vous regardaient même pas. On eût dit que leur rancune latente et leur indifférence les empêchaient presque de vendre.

Le serpent à plumes, Stock, édit.

D. H. LAWRENCE.

Trad. Denise Clairouin.

AU GRAND-HOTEL DE FONG-SHIN

C'était la meilleure chambre de l'établissement. Des murs en torchis, des fenêtres en papier huilé, crevé à vingt endroits différents, laissaient passer un courant d'air glacial. Nos lits de camp avaient été installés sur des lits chinois préalablement recouverts par une épaisse toile cirée, précaution indispensable contre la vermine. Notre majordome, qui connaissait les goûts des étrangers, avait eu soin de

faire balayer la chambre et les détritrus formaient un tas imposant dans un angle. Il n'y avait aucun doute à avoir, nous étions bien dans le grand hôtel de Fong-shin. Nous avions faim, mais l'odeur affreuse, mélange d'ordure, d'étable à cochons et de vin aigre qui empuantisait l'atmosphère, nous empêchait de manger. Le crépitement des dominos chinois, les décharges de pétards, les miaulements suraigus des instruments à cordes, les cris et les disputes qui éclataient à chaque instant dans la cour voisine enlevaient tout espoir de sommeil. Vers minuit, les ivrognes et les joueurs s'en allèrent. Je venais à peine de m'endormir quand les imprécations de Morel me réveillèrent en sursaut. Un énorme cochon avait tranquillement forcé la porte et déambulait dans la chambre, en bousculant les meubles et en piétinant nos vêtements ! Il fallut nous lever et l'expulser à coups de pied, mais le maudit animal résistait de tout son poids énorme et nous dûmes aller chercher l'aubergiste pour avoir raison de son entêtement.

Aesculape en Chine.
Gallimard, édit.

A. GERVAIS.

LES LIVRES

Je suis vivant, par H.-E. Chavannes, Editions Labor, Grand-Lancy, Genève.

Auteur de nombreux opuscules où se sont exprimées ses aspirations et affirmées ses expériences du ministère, l'auteur de *Je suis vivant* a eu l'heureuse idée de grouper, en douze chapitres, les déclarations solennelles que nous a transmises, de la part du Maître, l'évangéliste saint Jean. L'unité profonde des *Je suis* du Fils de l'homme en ressort avec clarté. A recommander à ceux qui cherchent autant qu'à ceux qui ont trouvé.

ED. L.

Je suis enfant de parents divorcés, récit authentique traduit du norvégien par J. Boéchat, Delachaux et Niestlé, éditeurs.

Un sobre récit dans lequel les impressions et expériences d'un enfant de divorcés sont rapportées sans recherche de l'effet. L'aspect individuel et social d'une situation dramatique se précise au long de ces pages très vivantes qui feront réfléchir le lecteur.

Le soulier de Noël, par Marianne Gagnebin-Maurer, Librairie Payot, Lausanne.

Tous les jours, le grand idéal chrétien inspire encore des actes qui embellissent l'existence des hommes, ou la rendent supportable. Rémiscences du mystère de Noël, souvenirs des grâces sans nombre qu'il a répandues sur l'humanité, humbles histoires commémorant le passage de Jésus parmi nous, tels sont les trésors qui emplissent ce *Soulier de Noël*, où petits et grands trouveront aujourd'hui des lectures célébrant l'impérissable Noël.

La nature et les sciences

	Fr.
<i>Album des fleurs printanières</i> , 40 pl. en couleurs	6.—
<i>Album des fleurs d'été et d'automne</i> , 40 pl. en couleurs	6.—
<i>Atlas d'entomologie :</i>	
Papillons et chenilles, 2 vol. ; coléoptères, 2 vol. ; autres insectes, 2 vol., chaque vol. 12 planches couleurs	2.80
<i>Atlas des fossiles</i> , 3 vol., chaque vol.	2.80
<i>Petit atlas des oiseaux</i> , 3 vol. de 16 et 12 pl. couleurs, ch. vol.	4.40
BOURGET, L., D ^r . Beaux dimanches, observations d'histoire naturelle, broché 4 fr., relié	5.50
BINZ, A. et THOMMEN, E. Flore de la Suisse, relié pleine toile . .	10.—
BOVEN, P. Autour de nous, notes d'histoire natu- relle, avec 63 dessins de l'auteur, broché 5 fr., relié.	7.—
CORREVON, H. Nos arbres dans la nature, 100 pl. en couleurs	7.50
HABERSAAT et GALLAND Nos champignons, manuel suisse de l'amateur, 40 pl. coloriées. Cart. 5 fr. 20 et relié	6.50
KOSCH, A. Quelle est donc cette plante ?	4.35
» Qu'est-ce qui pousse là ?	4.35
» Que trouve-t-on en montagne ?	4.35
» Quel est donc cet oiseau ?	4.35
» Qu'est-ce qui pousse dans mon jardin ?	4.35
» Quel est donc cet arbre ?	5.—
RAMBERT, E. Chants d'oiseaux, 16 pl. de Robert, broché 6.—, cart.	8.50
SCHRÖTER, C. Flore coloriée des Alpes, 24 pl.	8.80
COLLECTION : LES BEAUTÉS DE LA NATURE :	
CORREVON, H. Fleurs des champs et des bois. Champ et bois fleuris, chaque vol. 64 pl. . .	12.—
» La flore alpine, 80 pl.	12.—
» Fleurs des eaux et des marais, 32 pl.	12.—
ROBERT, P. A. Les insectes, 2 vol., chacun avec 32 pl.	12.—
» La vie des oiseaux. I : Rapaces, 32 pl. .	12.—
JACCOTTET, J. Les champignons dans la nature, 76 pl. .	12.—
COLLECTION LECHEVALIER :	
Encyclopédie pratique du naturaliste : Arbres forestiers, fleurs des bois, des marais, des jardins, oiseaux, insectes, faune des lacs, champignons, chaque vol. illustré de planches coloriées de 5.— à	10.65
COLLECTION : LES LIVRES DE NATURE :	
Pourquoi les oiseaux chantent. — La vie des araignées. — La vie des crapauds. — La vie des guêpes. — La vie des libellules. — La vie des rivières, des eaux dormantes. — Vipères de France. — Palombes et colombes. — Le monde agrandi, chaque vol. .	3.40

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

J. A. — Lausanne



**Bibliothèque
pour la jeunesse
AU BLÉ QUI LÈVE**

La Vuachère 4 LAUSANNE
Prêts de livres dans toute la Suisse.
RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Pour créer un fonds de course *procurer un plaisir à vos élèves
et à leurs parents, organisez*
une séance de **PROJECTIONS EN COULEURS NATURELLES.** *Paysages, fleurs,
montagnes, etc. Pour renseignements, écrivez sous C 3084 à Publicitas, Lausanne.*

ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE JEUNES FILLES

LA SOLITUDE, AVENUE CÉSAR ROUX, 2

LAUSANNE

SECTION « APPRENTIES »

Durée des cours : 3 ans. Certificat
fédéral de couturière pour dames.

SECTION « TRAVAUX FÉMININS »

Durée du cours : 1 an. Confection,
raccourcissement, lingerie, broderie,
tricot.

L'année scolaire commence au milieu d'avril.

Renseignements et inscriptions

jusqu'au 15 mars à l'Office d'orientation professionnelle, Rue Madeleine 5, Lausanne.

Direction des écoles.

MAISON GENEVOISE D'OPTIQUE

FONDÉE EN 1800

Boussoles Büchi et Bézard - Jumelles Kern et Zeiss
Compas Kern - Spéc. lunetterie soignée

G. CHOITEL
OPTICIEN DIPLOMÉ

Corraterie, 22

GENÈVE

Tél. 4 07 81

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 3 36 33 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique



Bibliothèque pour la jeunesse AU BLÉ QUI LÈVE

La Vuachère 4 LAUSANNE
Prêts de livres dans toute la Suisse.
RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Au Restaurant lausannois

1^{er} étage. Rue Haldimand 9

*Dans ses menus on n'y trou-
vera pas des mots croisés,
mais de la marchandise.
Spécialité de hors-d'œuvre.*

Tél. 2.31.30 E. GRUBER

COLLÈGE CLASSIQUE CANTONAL

Cours de raccordement, du 20 avril au 18 juillet 1942, pour les élèves des écoles primaires qui désirent entrer en VI^e.

Age d'admission: 10 ans révolus en 1942.

Les examens auront lieu lundi 30 (écrits) et mardi 31 mars (oraux), à 8 heures.

Les inscriptions sont reçues au C. C. C. dès ce jour au mercredi 25 mars. Présenter acte de naissance ou livret de famille, certificat de vaccination et livret scolaire.

Empaillage de tous les ani- maux pour écoles

Fabrication et vente de
Chamoisage de peaux

Fourrures

Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Bienne 7, ch. d. Pins 15



Pour créer un fonds de course *procurer un plaisir à vos élèves
et à leurs parents, organisez
une séance de PROJECTIONS EN COULEURS NATURELLES. Paysages, fleurs,
montagnes, etc. Pour renseignements, écrivez sous C 3084 à Publicitas, Lausanne.*

OUVRAGES DE DAMES - TAPISSERIES
COUSSINS - TABLEAUX - SACS - COSYS - LISEUSES, etc.
NAPPES ET NAPPERONS A BRODER
BAVETTES - BRODERIES DE TROUSSEAUX, LETTRES ET
JOURS - MARQUES TISSÉES AVEC NOMS ET NUMÉROS
JOLIES BOITES DE MOUCHOIRS

Wittkorf
Fondéur & Fils
GENÈVE